

## **Rapport moral des activités et actions de la Fédération Marocaine des Médias (FMM) menées en 2015 ainsi que début 2016**

La Fédération Marocaine des Médias (FMM) a poursuivi au cours de l'année 2015 son action pour le parachèvement des chantiers de réforme auxquels sont soumis les secteurs de la presse dans les différents domaines. Elle a, par ailleurs pris part à des actions ponctuelles et précises tendant à consolider la cause nationale de l'intégrité territoriale marquée cette année par les célébrations du 40ème anniversaire de la glorieuse marche verte. De manière générale, c'est sous le signe de la mobilisation que la FMM a survolé l'année écoulée tant au niveau catégoriel que national.

Au cours de cette période, il fut d'abord question de continuer à poser les autres jalons de la réforme :

1 - D'abord du cadre juridique devant régir le secteur médiatique. La FMM a ainsi contribué à l'élaboration des procédures relatives à la protection de la liberté de la presse pour atteindre le principal objectif qui réside en l'indépendance et l'accès à l'information.

2 - Le projet de Code de la presse et de l'édition moderne a été l'un des ateliers auquel la FMM a pris une part active. La mouture comprend des dispositions visant essentiellement à garantir la liberté dans la pratique journalistique, à renforcer le rôle de la justice en matière de protection de la liberté de la presse, à appuyer la liberté de la presse électronique et à instituer le Conseil National de la Presse.

Élaboré selon une approche impliquant les professionnels et les départements ministériels concernés, ce projet garantit également la protection juridique au secret des sources, assure l'accès à l'information et garantit la protection juridique des journalistes.

3 - Entre les réformes et mesures mises en place pour la promotion de la liberté du secteur audiovisuel, la FMM a œuvré pour une meilleure régulation du secteur audiovisuel au travers du renforcement de ses attributions et de son champ d'intervention.

4 - Avec la rentrée de septembre 2015, la FMM a poursuivi sa contribution au chantier de réforme de la presse dans sa deuxième phase. La première phase a été validée en juillet, avec le projet de loi instaurant le Conseil national de la presse. Lundi 12 octobre, le projet de loi 89-13 a été adopté en entérinant une revendication importante de notre fédération. Ce projet stipule qu'un journaliste «*devra obtenir un diplôme universitaire équivalent à une licence afin d'exercer le métier de journaliste et avoir une carte de presse*».

Cette loi ne devrait pas constituer d'obstacles pour les personnes désireuses d'exercer le métier de journalistes mais ne disposant pas du précieux sésame. Les médias employant des journalistes n'ayant pas obtenu de licence ne seront pas sanctionnés, mais les journalistes ne justifiant pas d'une licence ne disposeront pas d'une carte de presse. L'idée est d'encourager ces personnes à avoir une expérience professionnelle et d'entamer des études universitaires par la suite afin de renforcer leurs acquis.

5 - Adopté lors du Conseil du gouvernement le 29 juillet dernier, le CNP, découlant de l'article 28 de la Constitution sera formé par 21 membres. Sept seront issus des Fédérations des médias, sept seront des journalistes ayant exercé pendant au moins 15 ans et sept sièges seront réservés à la société civile, tandis que la date des élections des membres du CNP se tiendra vers mi-2016.

Le CNP, créé afin d'instaurer un système d'autorégulation du secteur, aura comme tâche d'octroyer les cartes de la presse, une tâche relevant jusque-là du Ministère de la Communication. Aujourd'hui, cette décision reviendra au CNP et les cartes seront signées par son Président. La décision de retrait de la carte de presse ne sera plus administrative non plus, mais devra se faire sur décision judiciaire. Le point de vue de la FMM a fini par prévaloir en considérant qu'il y avait là une entrave à la liberté et à l'indépendance. Le principe de respect de la déontologie journalistique sera, lui aussi, encadré par cette même institution.

6 - Longtemps défendue par notre fédération, la troisième phase de réforme de la presse concerne les médias électroniques. Ils bénéficieront des mêmes avantages que la presse écrite et auront des dispositions spécifiques à leur fonctionnement. Outre la reconnaissance légale, cette loi devrait encadrer plusieurs aspects propres aux portails d'information. La décision de sanctionner un site, comme sa fermeture par exemple, ne relèvera plus du Ministère de la Communication mais de la justice. Les règles en matière de droit de réponse seront elles aussi revues. Ces dernières pourront se faire immédiatement, vu que les sites d'information fonctionnent en temps réel. Propriété intellectuelle, garantie du respect de la vie privée ainsi que la responsabilité de l'éditeur des commentaires émis par les lecteurs... Ces points ont été soulevés par la FMM et viennent d'être adoptés par le Conseil du Gouvernement avant la fin de l'année.

7 - Par ailleurs, la FMM a participé, par la présence de son Président Kamal Lahlou à la Commission paritaire en charge de décider pour l'octroi dans les dossiers de demande des subventions.

La FMM a insisté pour que cette politique d'aide aux supports soit accompagnée d'une politique de formation pointue en journalisme d'investigation qui viendrait soutenir le processus dans lequel est engagé le pays qui a mis en place plusieurs projets de formation continue au profit des journalistes destinés à promouvoir la déontologie, le pluralisme et l'accès à l'information.

8 - Compte-tenu de leur importance dans l'enracinement des pratiques démocratiques, la FMM a occupé les premiers plans des élections communales et régionales.

MFM, première radio nationale en termes d'audience, du groupe de notre Président Kamal Lahlou, s'est inscrite au pinacle de cette campagne pour la promotion de la démocratie locale et régionale. Elle a reçu en débats tous les leaders politiques en lice sans exception.

9 - Tenue depuis le mois de mai d'un marathon de réunions dédiées à l'élaboration et la mise en œuvre dans un esprit consensuel de projets stratégiques avant qu'ils ne soient soumis au Secrétariat Général du gouvernement.

10- Ces travaux ont été ponctués par de longues rencontres avec le Ministre de tutelle, Mr Mustapha El Khalfi, consacrées à l'examen de questions relatives à la production législative en relation avec les domaines de la communication dans ses différentes expressions.

11 - Contribution efficace et distinguée des organes de presse (radios, télévisions, journaux) affiliés à la FMM au succès de la dernière campagne électorale qui a abouti à l'élection des nouvelles institutions permettant la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

12 - Action couronnée de succès d'envoyés spéciaux de la FMM en Suède pour défendre la justesse de la position marocaine dans l'affaire du Sahara. La délégation était constituée du Vice-Président et du Secrétaire Général de la FMM.

13 - La FMM a organisé un forum avec la participation de Driss Lachgar (USFP) Hamid Chabat (Istiqlal) Mustapha El Khalfi (PJD) et Nabil Benabdallah (PPS).

14 - Enfin, lancement d'un site électronique hébergeant les activités de la FMM.

Fait à Casablanca, le 21 Avril 2016